

Charte relative aux consignes des visites de familles dans les EHPAD et USLD du Centre Hospitalier CHATEAUBRIANT- NOZAY-POUANCE

1. Rappel des modalités de confinement :

S'inscrivant dans le cadre des mesures temporaires et nécessaires au regard des dernières données épidémiologiques, et en lien avec les mesures applicables à la population générale, le confinement en EHPAD et USLD recouvre 3 démarches au sein des établissements :

- La suspension des sorties individuelles et collectives
- La limitation de la circulation des personnes hébergées au sein de l'établissement
- La limitation des visites extérieures, dans un cadre désormais aménagé et défini ci-après.

2. Organisation du maintien du lien social des résidents avec leurs proches

Afin de maintenir autant que possible le lien social, l'ensemble des modalités de communication à distance est proposé aux personnes (téléphone, tablettes, mail, mise à disposition de papier et stylos...) et une information en direction des familles de l'ensemble de ces modalités a été effectuée sur le site de l'établissement et par contact direct de l'animateur avec les familles. Une attention particulière est par ailleurs observée par rapport aux personnes âgées ou handicapées ne pouvant téléphoner seules ou être autonomes sur les moyens de communication précédemment évoqués, par la mise à disposition de l'animateur pour organiser ces retrouvailles virtuelles.

3. Organisation des visites des proches :

Conditions préalables :

La demande de visite émane du résident ou s'il n'est pas en capacité de le demander, son avis est sollicité

La priorité est donnée dans un premier temps aux résidents pour qui le confinement a un fort impact sur la santé physique et mentale. Cette priorisation est effectuée après concertation collégiale avec l'équipe soignante et en particulier les médecins coordonnateurs.

Deux personnes maximums sont admises pour une visite dans les espaces dédiés ou en extérieur selon les sites. Ces personnes sont majeures. La durée de la visite n'excède pas 30 mn

L'ensemble des visites est tracé dans un registre dédié, intégrant l'identité des visiteurs et leurs coordonnées, le nom de la (des) personne(s) visitée(s) ainsi que le jour et les horaires de visites. Ce registre sera archivé par la direction de l'établissement. Les proches signent une charte par laquelle ils s'engagent à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires.

Sécurité de la visite :

Deux impératifs doivent être respectés :

- respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique, et rappel de l'ensemble des consignes avant et au début de la visite

- garantie d'une double circulation : à aucun moment visiteur et résident ne se croisent dans l'établissement. Les visiteurs ne doivent également pas être amenés à croiser d'autres résidents

Les visiteurs s'engagent à

1. Déclarer ne pas avoir présenté de symptômes respiratoires, ORL ou digestifs dans les 15 jours qui précèdent la visite
2. Déclarer ne pas présenter de fièvre
3. Réaliser une hygiène des mains avec de la solution Hydro-alcoolique au début et à la fin de la visite
4. Respecter les circuits sécurisés de visites déterminé par l'EHPAD afin d'éviter tout contact physique entre visiteurs et résidents
5. Respecter le créneau horaire qui leur est imparti afin d'éviter tout croisement de familles en même temps
6. Ne pas échanger d'objets ou de denrées alimentaires avec le résident visité mais de les laisser à l'agent qui organise la visite
7. Eviter de toucher les surfaces
8. Accepter la périodicité des rencontres fixée par l'établissement

Jour et horaire de la visite :

Nom Prénom du résident :

Nom Prénom du visiteur 1 :

Degré de parenté :

Signature visiteur 1 :

Nom – Prénom du visiteur 2 :

Degré de parenté :

Signature visiteur 2 :